



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 29 septembre

Délibération n°57/2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame La Présidente en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités

Date de convocation : 15 septembre 2026.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Michel CARTERET, François BONNEAU, Fabrice POINT, François NEBOUT, Jérôme SOURRISSEAU, Gérard DESAPHY, Michaël LAVILLE, Mesdames Martine PINVILLE, Virginie LEBRAUD, Maryline VINET, Emilie RICHAUD, Laetitia REGRENIL, Hortense CHARTIER, Zalissa ZOUNGRANA.

Membres absents ou excusés : monsieur Jean-François DAURE, Mesdames Charline CLAVEAU, Caroline COLOMBIER, Fabienne GODICHAUD, Nicole BONNEFOY.

Membres consultatifs absents : messieurs Alain LEBRET, Andreas KOCH.

Secrétaire de séance : madame Hortense CHARTIER.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	15
Pouvoir(s)	0
Absent(s)	5
Votants	15

Objet : Partenariat SA XV Charente Rugby Pro / Magelis

Depuis son titre de Champion de France lors de la saison 2013/2014, le club de rugby SA XV Charente Rugby connaît le succès jusqu'à être promu en Pro D2 en 2016. Depuis, l'équipe du SA XV PRO poursuit son aventure en Pro D2 jusqu'en 2021 où les violets sont rétrogradés en Nationale. La saison 2021/2022 marque le début d'une nouvelle ère pour le SA XV PRO avec un nouveau staff et l'arrivée de nouveaux joueurs, visant tous ensemble la remontée en Pro D2, qu'ils retrouveront un an après l'avoir quittée. Après une saison 2025/2026 achevée à la 9^{ème} place de PRO D2, le prochain exercice sera encore plus relevé pour la prochaine saison.

A ce jour, l'équipe des violets poursuit son parcours, soutenue par la ferveur des supporters et a atteint une notoriété importante sur le territoire, qui va bien au-delà des adeptes de rugby, avec notamment un très grand nombre de partenaires professionnels.

Le SA XV PRO et Magelis partagent ainsi la même ambition de contribuer au développement économique, culturel et sportif permettant la valorisation du territoire.

Dans ce cadre, Magelis souhaite renouveler son partenariat avec le SA XV PRO pour la saison 2026/2027 et pourrait apporter un soutien financier d'un montant de 21 239 € TTC (-15% par rapport à 2025) en échange d'une visibilité lors de la retransmission des matchs ainsi que la possibilité d'inviter les chefs des entreprises de l'image et les directeurs des écoles du campus créatif d'Angoulême.

Une convention de partenariat établie entre le SA XV PRO et Magelis vient préciser les engagements réciproques au titre de la saison 2026/2027.

.....

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuvent le principe d'un partenariat entre le SA XV PRO et Magelis ainsi que le soutien financier d'un montant de 21 239 € TTC, au titre de la saison 2026/2027 ;
- autorisent Madame la Présidente à signer la convention de partenariat ci-annexée, ainsi que l'ensemble des documents y afférents.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 06 oct. 2026
et de sa transmission au
représentant de l'État le 06 oct. 2026
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 06 octobre 2026

Signé: La Présidente

Stéphanie GARCIA
Présidente du Pôle Image Magelis

